

PROGRAMME DE FORMATION

AIDE-SOIGNANT

SESSIONS 2026-2027

Parcours partiel TP ADVF vers AS

Objectifs

- Obtenir le Diplôme d'Etat d'aide-soignante

Fonction et Activités :

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Exercice-professionnel :

L'aide-soignant travaille en milieu hospitalier (hôpital, clinique, maisons de retraite) ou en milieu extra hospitalier (service de soins à domicile)

<u>Textes de référence :</u> Arrêté du 7 avril 2020 modifié portant sur les modalités de sélection Arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au DEAS	<u>Durée de la formation :</u> Formation compète : 1540h avec une alternance d'enseignements théoriques et pratiques soit 770h en centre et 770h en entreprise Cursus partiel TP ADVF : 602h en centre et 595h en entreprise
<u>Prérequis :</u> - Etre âgé(e) de 17 ans révolus à la date d'entrée en formation - Aucune condition de diplôme - Admission sur dossier puis sur entretien - Etre à jour de ses vaccinations obligatoires - Etre déclaré apte à l'exercice de la fonction d'Aide-Soignant par un médecin agréé par l'ARS	<u>Public</u> - Tout Public
<u>Projet pédagogique :</u> - Acquisition de : <ul style="list-style-type: none"> • méthodes de travail • connaissances théoriques et pratiques • compétences professionnelles - Développement d'aptitude d'analyse de situation - Développement d'aptitudes personnelles	<u>Formateurs :</u> - Equipe pluridisciplinaire composée d'infirmières DE, d'un cadre de santé et d'une psychologue. - Professionnels avec des compétences spécifiques intervenant ponctuellement (kinésithérapeute, juriste, médecins...)
<u>Nombre de participants :</u> 25 élèves par promotion	<u>Validation :</u> - Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant

Modalités d'inscription

Pour faire acte de candidature :

Etre âgé de 17 ans révolus, à la date d'entrée en formation

L'admission est soumise à l'étude d'un dossier et d'un entretien destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

Attendus et critères du dossier de sélection :

ATTENDUS	CRITÈRES
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Le calendrier de sélection à la formation est fourni par l'Agence Régionale de Santé pour chaque session de formation. L'Ecole Jeanne Blum dispose d'un agrément de 50 places pour deux rentrées par an au mois de janvier et septembre. Les inscriptions ont donc généralement lieu entre juillet et octobre de chaque année pour la rentrée de janvier et entre mars et juin pour la rentrée de septembre.

Attention : la rentrée de septembre est réservée aux cursus partiels des titulaires du TP ADVF. Pour tous les autres allègements de formation, les candidats doivent se présenter aux sélections de la rentrée de janvier.

Vaccins obligatoires :

- Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite
- Hépatite B : en application du décret d'août 2013, nous vous informons que vous devez être immunisé contre l'hépatite B avant votre entrée en formation. Cela impose que vous ayez fait 3 injections contre l'hépatite B et que votre sérologie soit positive. Cette sérologie se fait

2 mois au minimum après la dernière injection. Merci de vérifier votre carnet de vaccination et d'anticiper cette démarche afin de vous mettre à jour.

Programme

La formation théorique et pratique de la formation complète comprend dix modules soit 770h, dont un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé (35h), des travaux personnels guidés (35h) et un suivi pédagogique individualisé des apprenants (7h).

L'enseignement théorique comporte 5 blocs de compétences divisés en 10 modules de formation :

BLOC 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

- Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (147h) – cursus partiel ADVF : 98h
- Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque (21h) – cursus partiel ADVF : 0h

BLOC 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

- Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne (77h)
- Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (182h)
- Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée (35h) – cursus partiel ADVF : 0h

BLOC 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

- Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage (70h) – cursus partiel ADVF : 0h
- Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs (21h)

BLOC 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

- Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés (35h)

BLOC 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

- Module 9 : Traitement des informations (35h) – cursus partiel ADVF : 28h
- Module 10 : Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques (70h) – cursus partiel ADVF : 49h

4 périodes de stages à réaliser en milieu professionnel dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement ou en hospitalisation à domicile dont au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées.

- Dont 3 stages de 5 semaines visant à explorer les missions de l'aide-soignant ;
- Et 1 stage de 7 semaines, réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel.

Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

Cursus partiel ADVF : 2 stages de 5 semaines et un stage de 7 semaines

Allègements de formation en fonction des diplômes :

Blocs de compétences	Modules à effectuer											Heures totales	Heures Centre	Heures stage
	API SPI TPG	Bloc 1		Bloc 2			Bloc 3		Bloc 4	Bloc 5				
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Aide-Soignant	77	147	21	77	182	35	70	21	35	35	70	1540	770	770
DEAP 2006	112	84	14	28	70			21			35	609	364	245
DEAP 2021	112	70	7	14	56							504	259	245
ASSP	112			77	182	35						756	406	350
SAPAT	112			77	182	35			35	35	70	1036	546	490
TP ADVF	112	98		77	182			21	35	28	49	1197	602	595
TP ASMS	112	98	14	77	182	35	35	21		14	49	1232	637	595
DEAES 2021	112	98	14	63	161			21	21			910	490	420
DEAES Spécialités 2016	112	98	14	77	161	35		21	35		35	1008	588	420
ARM 2019	112	147		21	161	35	21	21	35		35	1183	588	595
Ambulancier 2006	112	147	21	35	168		21	21	21	14	49	1204	609	595

Pour les parcours allégés, 35h supplémentaires d'API (Accompagnement Personnalisé Individuel) peuvent être proposés.

Organisation de la formation

- cours de 9 heures à 17 heures (35 heures hebdomadaires) à l'École Jeanne Blum
- stages essentiellement dans les Yvelines et les départements limitrophes
- les horaires en stage dépendent des services de soins (35 heures hebdomadaires)
- 3 semaines de congés au cours de la formation et une coupure estivale aux dates de fermeture du centre de formation

Moyens pédagogiques

Equipe pédagogique :

- Marie EL ALAMI, IDE Cadre de santé, Directrice IFAS/IFAP
- Isabelle BURNEL, IDE, Formatrice
- Marie-Véronique DAULAINÉ, IDE, Formatrice
- Kevin RONDELET, IDE Formateur

Equipe administrative :

- Anne-Claire FLORY-LEMAIRE, Directrice
- Fanta BAMBA, Assistante de Formation

Référent handicap : Marie-Line LESTANG

Moyens pédagogiques utilisés :

- Méthode de Complémentarité Horizontale propre à l'École Jeanne Blum
- Vidéos
- Supports de présentations orales (powerpoint), supports de cours
- Simulation, jeux de rôles
- Travaux de groupe
- Travaux pratiques

- Recherches documentaires
- Sorties pédagogiques
- Accompagnement individuel en stage

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Locaux accessibles tout handicap au rez-de-chaussée et tout handicap sauf moteur au 1^{er} étage.

Merci de nous contacter pour étudier la possibilité d'adapter la formation à votre handicap.

Informations tarifaires

La formation complète bénéficie de places financées par la Région Ile de France pour les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail depuis plus de 6 mois non démissionnaires de leur dernier emploi et les jeunes issus des Missions Locales.

Seuls les cursus partiels ADVF de la rentrée de septembre peuvent bénéficier de places financées par France Travail dans le cadre des AFC (Action de Formation Collective) lorsque l'école bénéficie d'un bon de commande.

Coût du cursus complet :

Tarif individuel / demandeur d'emploi : 8700€

Tarif salarié : 9933€

Coût du cursus partiel ADVF vers AS :

Tarif individuel / demandeur d'emploi : 6803€

Tarif salarié : 7796€

Modalités d'évaluation

Le diplôme d'Etat d'Aide-Soignant s'obtient par :

- la validation des modules par des épreuves théoriques et pratiques
- l'évaluation des compétences acquises tout au long des périodes de stages

Le diplôme est délivré par la DRIEETS sur décision du jury final.

Suites de parcours possibles :

Les titulaires du DE Aide-Soignant bénéficient d'allègements de formation pour la formation au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (cf tableau des allègements - selon date d'obtention du DEAS)

Pour plus d'information :

[Fiche RNCP France Compétences https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40692/](https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40692/)